



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée extraordinaire portant sur l'adoption du budget 2018 des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 31 janvier 2018 à 19 h, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

---

**SONT PRÉSENTS :**

Maire : Monsieur Michel Plourde  
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard  
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne  
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche  
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre  
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame Caroline Lalonde

**EST ABSENT :**

Conseiller #3: Vacant

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 7 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

---

**ORDRE DU JOUR**

---

1. **Mot d'ouverture;**
  2. **Ouverture de la séance spéciale sur le budget 2018;**
  3. **Présentation du budget 2018;**
  4. **Période de questions des citoyens;**
  5. **Adoption du budget 2018 de la Ville de Danville;**
  6. **Levée de l'Assemblée extraordinaire sur le budget 2018;**
- 

**PROCÈS-VERBAL**

---

**MOT D'OUVERTURE**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE SUR LE BUDGET 2018**

## **PRÉSENTATION DU BUDGET 2018**

Explications et discussions sommaires portant exclusivement sur le budget préparé et déposé à la présente assemblée sont données par monsieur le Maire Michel Plourde. Lecture du communiqué de presse de la municipalité est effectuée et des explications sont données sur les changements aux taux apportés cette année.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**Monsieur Bernard Laroche** : M. Laroche demande à partir de quoi le conseil s'est basé pour modifier le taux de taxe des services pour les immeubles de 4 logements et plus. M. Laroche est d'avis que de cette manière, on favorise les propriétaires d'immeubles plus anciens au détriment des immeubles plus récents de 2 ou 3 logements. Monsieur le maire Michel Plourde mentionne qu'il y a plusieurs immeubles à logements sur le territoire qui ne sont pas laissés à l'abandon et qui ont 4 logements et plus. Le choix des « 4 immeubles et plus » a été effectué afin d'atténuer la hausse des taux de taxation de service pour les propriétaires d'immeuble unique ou de 2 logements. Sinon, la hausse de taxe aurait été beaucoup plus élevée, selon les différents scénarios étudiés. L'an prochain, le conseil de ville veut débiter l'implantation de taux de taxation en fonction des usages, par exemple « résidentiel », « commercial », « industriel », « agricole », etc. Cela permettra de réviser et d'ajuster les taxes pour d'autres immeubles, dont les immeubles à revenus. Un comparatif est effectué entre les modes de taxation de Danville et d'Asbestos.

**Monsieur Bernard Laroche** : Au niveau de la taxe foncière, est-ce qu'il y a des taux différents en fonction des usages ou est-ce que c'est le même taux pour l'ensemble du territoire. Monsieur le maire Michel Plourde répond que oui, c'est le même taux sur l'ensemble du territoire. C'est au niveau des taxes de service qu'il y a des différences au niveau des taux.

**Monsieur Girard** : Lorsqu'on habite en milieu rural, est-ce qu'on paye moins quand on n'a pas de service? Réponse : Oui, mais en contrepartie vous n'avez pas de service.

Monsieur le maire Michel Plourde répond qu'à Danville, 90% de la taxe de service pour les égouts et aqueduc est payé par les utilisateurs/payeurs et un 10% de cette taxe est assumée par l'ensemble de la population du territoire.

Monsieur le maire Michel Plourde mentionne qu'il aimerait réajuster le mode de taxation pour la sûreté du Québec. Actuellement, la facture de la sûreté du Québec est répartie selon la valeur foncière des propriétés. M. Plourde aimerait que cette facture soit mieux répartie, soit en partie selon la richesse foncière et en partie en fonction d'un taux de base, ou encore seulement selon un tarif fixe par immeuble.

**Monsieur Claude Allison** : M. Allison désire savoir ce qui avait été effectué comme travaux à l'époque sur l'usine de filtration? Pourquoi des travaux sont encore nécessaires suite aux travaux qui ont été réalisés au début des années 2000. M. Allison désire également savoir quel avait été le coût des travaux à l'époque. Monsieur le maire Michel Plourde explique à M. Allison qu'à l'époque, les travaux avaient coûté environ 2,5 millions et que les travaux visaient uniquement la mise aux normes de l'usine et non pas l'amélioration du procédé de traitement. Aujourd'hui, les travaux visés par la municipalité amélioreront le procédé de traitement de l'eau potable, ce qui devrait diminuer les problèmes avec les THMs. M. Allison demande également au conseil de ville pourquoi la municipalité n'avait pas choisi de se raccorder au réseau d'aqueduc de la Ville d'Asbestos à l'époque? M. le maire explique que contrairement à ce qui avait été véhiculé, la conduite qui descend jusqu'au site de Magnola n'est pas une conduite de 10 pouces, mais une conduite de 6 pouces, ce qui est insuffisant pour alimenter l'ensemble de la municipalité. Par ailleurs, à l'époque, l'étude des coûts avait été réalisée et il en aurait

coût plus cher à la municipalité pour réaliser les travaux de raccord que pour réaliser les travaux de mise aux normes.

**Monsieur Claude Allison** : M. Allison désire savoir pourquoi la taxe d'ordure est plus élevée cette année considérant l'implantation de la collecte de compostage et le fait que cette dernière devait éventuellement servir à baisser le tarif pour le traitement des matières résiduelles. Qu'est-ce qui coûte plus cher en 2018? M. le maire Michel Plourde explique à M. Allison que les coûts n'ont pas augmenté et que la collecte de compostage s'auto-finance pour l'instant. Cependant, en effectuant un réajustement afin de diminuer le fardeau fiscal des propriétaires d'immeubles de 4 logements et plus, il a fallu rebalancer la facture autrement en en faisant payer une plus grande part aux autres propriétaires sur le territoire.

M. Allison mentionne que le service de collecte du bac noir a diminué, mais que le taux de taxation lui n'a pas baissé. M. le maire répond que le bac noir passe moins souvent, mais que cette collecte a été remplacée par une collecte du bac brun. Il n'y a donc pas de diminution de service, mais seulement un réaménagement des collectes.

**Monsieur Bernard Laroche** : M. Laroche désire savoir si le Conseil de ville réfléchi à délaissier le contrat du MTQ dans un avenir prochain? Est-ce que la municipalité prévoit acheter un nouveau camion cette année? Discussion sur le contrat du MTQ et sur sa rentabilité de ce dernier, évaluer pour les dernières années ainsi que les années à venir. M. le maire indique que la municipalité ne perd pas d'argent en réalisant ce contrat, mais qu'elle n'en fait pas nécessairement non plus.

**Monsieur Jean-Guy Laroche** : M. Laroche, conseiller au siège #4 demande comment ça fonctionne avec le MTQ pour le déneigement? Est-ce que c'est eux qui nous appelle lorsqu'il faut effectuer du déneigement? Monsieur le maire répond que la municipalité doit avoir un patrouilleur sur les routes du MTQ et doit s'assurer de coordonner ses opérations de déneigement en fonction des conditions climatiques. Chaque responsable de contrat est responsable de déneiger les routes selon les conditions déterminées au contrat. Lorsque le Ministère appelle la municipalité pour effectuer certaines opérations c'est parce que la municipalité n'a pas rempli ses obligations ou encore parce qu'il y a une situation particulière à un endroit précis du territoire. Des discussions suivent sur les normes générales de déneigement pour les rues de Danville. Il est convenu que la municipalité devrait prendre exemple sur ce qui a été effectué à Asbestos il y a quelques années et réduire un peu la qualité du déneigement afin de réduire les coûts. Le conseil se penchera sur cette question au cours des prochains mois. Ce qui est plus complexe pour Danville, c'est la quantité de chemin de campagne qui se trouvent sur le territoire.

**Monsieur Claude Allison** : M. Allison est d'avis que la municipalité se fait mener par ses employés et que les dépenses sont effectuées sans compter tandis que lorsque l'on gère une entreprise prive, on doit serrer les dépenses et les limiter si on veut continuer à exister. M. Allison aimerait que la municipalité mette en place un code d'éthique entre les citoyens et les employés municipaux afin d'établir des règles de respect entre les deux parties.

### **27-2018 – Adoption du budget 2018**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 et adopté à l'unanimité que le budget pour l'exercice financier 2017 soit adopté tel que proposé, avec un taux de taxe foncière fixé à 0,8964\$ du 100\$ d'évaluation, le tout tel que résumé ci-dessous :

## BUDGET 2018 EN BREF

REVENU	2017	2018	ÉCART	% de l'an passé
Revenus de taxes foncières	2 400 517,00	<b>2 508 874,96</b>	108 357,96	4,51%
Revenus de taxes réajusté en cours d'année		<b>10 035,50</b>	10 035,50	
Autres revenus de taxes	1 402 472,00	1 417 482,87	15 010,87	1,07%
Revenus de source locale	944 403,00	856 702,00	<b>(87 701,00)</b>	<b>(9,29%)</b>
En lieux de taxes	27 500,00	32 000,00	4 500,00	16,36%
Transferts inconditionnels	280 000,00	312 533,00	32 533,00	11,62%
Transferts/subventions conditionnelles	584 213,00	560 965,00	<b>(23 248,00)</b>	<b>(3,98%)</b>
Appropriation de surplus/réserve	0,00	0,00	0,00	0%
<b>TOTAL</b>	<b>5 639 105,00</b>	<b>5 698 593,83</b>	<b>59 488,83</b>	<b>1,05%</b>
<b>DÉPENSES</b>				
Administration générale	684 165,00	711 319,63	27 154,63	3,97%
Sécurité publique	662 488,00	696 894,00	34 406,00	5,19%
Transport routier	1 962 300,00	1 941 737,20	<b>(20 562,80)</b>	<b>(1,05%)</b>
Hygiène du milieu	1 074 328,00	1 075 261,00	933,00	0,09%
Aménagement et urbanisme	315 063,00	245 678,00	<b>(69 385,00)</b>	<b>(22,02%)</b>
Loisirs et culture et bâtiments	460 860,00	462 131,00	1 271,00	0,28%
Remboursement de la dette	411 126,00	464 648,00	53 522,00	13,02%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5 570 330,00</b>	<b>5 597 668,83</b>	<b>27 338,83</b>	<b>0,49%</b>
<b>IMMOBILISATION</b>				
Administration	0,00	10 500,00	10 500,00	
Sécurité publique	28 500,00	20 150,00	<b>(8 350,00)</b>	<b>(29,30%)</b>
Transports	0,00	0,00	0,00	
Hygiène du milieu	35 000,00	65 000,00	30 000,00	85,71%
Urbanisme et Développement	0,00	0,00	0,00	
Loisirs	0,00	0,00	0,00	
Réserve	5 275,00	5 275,00	0,00	0,00%
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>68 775,00</b>	<b>100 925,00</b>	<b>32 150,00</b>	<b>46,75%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 639 105,00</b>	<b>5 698 593,83</b>	<b>59 488,83</b>	<b>1,05%</b>

### TAUX DE TAXATION MUNICIPALE

Foncier	
2017	0,8628
2018	0,8964
Écart	0,0336
%	3,90 %

**COÛTS DES SERVICES SECTEUR OUEST - VILLAGE**

	<b>AQUEDUC</b>	<b>ÉGOUTS</b>	<b>ORDURES</b>	<b>TAUX DE BASE</b>	<b>TAXE SPÉCIALE</b>	<b>COÛT TOTAL</b>
<b>2017</b>	260\$	120\$	224\$	115\$	0\$	719\$
<b>2018</b>	267,66\$	123,80\$	227,60\$	120\$	38,21\$	777,27\$
<b>ÉCART</b>	7,66\$	3,80\$	7,97\$	5\$		58,27\$
<b>%</b>	3%	3%	4%	4%		8,10%

**COÛTS DES SERVICES SECTEUR EST - BOUDREAU, PLEIN-AIR, PINARD**

	<b>AQUEDUC</b>	<b>ÉGOUTS</b>	<b>ORDURES</b>	<b>TAUX DE BASE</b>	<b>COÛT TOTAL</b>
<b>2017</b>	181\$	120\$	224\$	115\$	640\$
<b>2018</b>	181\$	120\$	227,60\$	120\$	648,60\$
<b>ÉCART</b>	0\$	0\$	3,60\$	5\$	8,60\$
<b>%</b>	0%	0%	4%	4%	1,35%

**MOT DE CONCLUSION**

Monsieur le maire Michel Plourde mentionne quelques projets à venir pour 2018 et il remercie la population de leur confiance pour les prochaines années.

**28-2018 – Levée de l'Assemblée**

À 20h56, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 que la présente Assemblée spéciale sur le budget 2018 soit levée.

**ADOPTÉ.**

X \_\_\_\_\_  
Michel Plourde, maire

X \_\_\_\_\_  
Caroline Lalonde, directrice générale  
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.